

[Text]

in place we think that is the system to deal with the member's problem.

Mr. Robinson: What about a concern about pay or benefits? As it now stands, there is a certain procedure for establishing pay within the force. As I understand it, back in—was it in 1974 that the div reps system was first established?—a vote was taken in all of the divisions with respect to the establishment of the divisional representative system and a number of promises were made at the time that system was proposed. I stand to be corrected, but I understand that one of the promises that was made—I think it was number 9; I may be wrong; there were some 14 specific promises—was that there would be provision for direct representation by the membership in negotiations on pay with the Treasury Board, that that was a promise that was made at the time the vote was taken. I understand that promise has never been kept, and of course that was one of the bases upon which people voted for the div rep system, except in the one division in which it was rejected. Why has that commitment not been satisfied?

Commr Simmonds: I am not even aware it was made. It may be so, but in 1974 I was nowhere near that program or headquarters or anything else and I was not involved at all in any of the discussions that were going on in those years. I was then a commander in the field. I would have to go back and see what was said then, but I think I would want to point out that I do not think the Commissioner or anybody else in the force could commit the Treasury Board. They decide who will come before them and in what manner you will present your pay package and so on. I doubt very much that the Commissioner could have given any guarantee at all that members of the force would have direct negotiation or direct meetings with the Treasury Board. I do not know what was said, but I can certainly look at that.

Mr. Robinson: Well, I will bring back the specifics this evening, Mr. Chairman. I think I have the wording of what . . .

Commr Simmonds: A number of things have happened of course. Since then the division reps are represented on the pay committee of the RCMP and they work directly with our pay branch in the administrative area to develop the pay package, what we think is reasonable and fair within the universe and so on.

• 1715

Mr. Robinson: But that direct representation that was promised has not yet been accorded members of the force, Mr. Chairman.

Commr Simmonds: What happens, of course, is when we put our package together we make a submission through the Minister to the Treasury Board with respect to pay.

[Translation]

à la procédure applicable aux griefs, etc. Chaque fois qu'il y a un autre système en place, nous pensons que c'est à celui-ci qu'il faut recourir pour régler les problèmes des membres.

M. Robinson: Qu'en est-il des préoccupations au sujet de la solde et des avantages? Comme c'est le cas actuellement, il existe une procédure pour déterminer la solde au sein de la Gendarmerie. Tel que je le comprends, en . . . était-ce en 1974 que le système de représentation divisionnaire a été pour la première fois établi? . . . un vote a eu lieu dans toutes les divisions concernant l'établissement d'un système de représentation divisionnaire et un certain nombre de promesses ont été faites au moment où ce système a été proposé. Je peux me tromper, mais je crois qu'une des promesses faites . . . je pense que c'était la numéro 9; je peux me tromper car il y en avait 14 . . . était de prévoir la représentation directe des membres dans les négociations sur la solde avec le Conseil du Trésor. C'est cette promesse qui a été faite au moment du vote. Je sais que cette promesse n'a jamais été tenue et évidemment c'est sur cette base que les gens ont voté pour le système de représentation divisionnaire, sauf dans une division où il a été rejeté. Pourquoi cet engagement n'a-t-il pas été tenu?

Comm. Simmonds: Je ne suis même pas au courant qu'il ait été pris. Cela se peut, mais en 1974 je ne travaillais pas sur ce programme, ni au quartier général. Je n'ai participé à aucune des discussions qui ont eu lieu ces années-là. J'étais alors commandant dans une région. Il faudrait que je vérifie ce qui s'est dit alors, mais je voudrais faire remarquer qu'à mon avis ni le commissaire ni personne d'autre dans la Gendarmerie ne peut faire s'engager le Conseil du Trésor. Ce sont eux qui décident qui doit venir devant eux et de quelle manière vous allez présenter votre programme sur les salaires, etc. Je doute grandement que le commissaire puisse avoir donné quelque garantie que ce soit voulant que les membres de la Gendarmerie aient des négociations directes ou des rencontres directes avec le Conseil du Trésor. Je ne sais pas ce qui s'est dit mais je peux certainement le vérifier.

M. Robinson: Bien, Monsieur le président, je rapporterai les détails ce soir. Je pense avoir la formulation de . . .

Comm. Simmonds: Évidemment, un certain nombre de choses se sont produites. Depuis lors les représentants de la division sont représentés au comité de la solde de la GRC et travaillent directement avec notre direction générale de la solde dans le domaine administratif pour mettre au point le programme de la solde, ce que nous estimons juste et raisonnable.

M. Robinson: Mais cette représentation directe qui avait été promise n'a pas encore été accordée aux membres de la Gendarmerie, monsieur le président.

Comm. Simmonds: Ce qui se passe, évidemment, c'est que lorsque nous regroupons nos demandes nous faisons une présentation sur la solde au Conseil du Trésor par l'intermédiaire du Ministre.